

ICS: 03.100.01 ; 13.020.01

***norme belge
enregistrée***

NBN ISO 20121

1e éd., décembre 2014

Indice de classement: X 50

**Systemes de management responsable appliqués à l'activité
événementielle - Exigences et recommandations de mise en oeuvre (ISO
20121:2012)**

Managementsystemen voor duurzame evenementen - Eisen en richtlijnen voor gebruik (ISO 20121:2012)
Event sustainability management systems - Requirements with guidance for use (ISO 20121:2012)

Autorisation de publication: 17 décembre 2014

La présente norme ISO 20121:2012 a le statut d'une norme belge.

La présente norme existe en deux versions officielles (anglais, français).



Bureau de Normalisation - rue Joseph II 40 - 1000 Bruxelles - Belgique

Tél: +32 2 738 01 11 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: info@nbn.be - NBN Online: www.nbn.be
Banque 679-0000951-78 IBAN BE69 6790 0009 5178 BIC PCHQBEBB TVA BE0880857592

ICS: 03.100.01 ; 13.020.01

Geregistreeerde Belgische norm

NBN ISO 20121

1e uitg., december 2014

Normklasse: X 50

Managementsystemen voor duurzame evenementen - Eisen en richtlijnen voor gebruik (ISO 20121:2012)

Systèmes de management responsable appliqués à l'activité événementielle - Exigences et recommandations de mise en oeuvre (ISO 20121:2012)

Event sustainability management systems - Requirements with guidance for use (ISO 20121:2012)

Toelating tot publicatie: 17 december 2014

Deze norm ISO 20121:2012 heeft de status van een Belgische norm.

Deze norm bestaat in twee officiële versies (Engels, Frans).



Bureau voor Normalisatie - Jozef II-straat 40 - 1000 Brussel - België

Tel: +32 2 738 01 11 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: info@nbn.be - NBN Online: www.nbn.be

Bank 679-0000951-78 IBAN BE69 6790 0009 5178 BIC PCHQBEBB BTW BE0880857592

NORME INTERNATIONALE

ISO 20121

Première édition
2012-06-15

Systemes de management responsable appliqués à l'activité événementielle — Exigences et recommandations de mise en œuvre

*Event sustainability management systems — Requirements with
guidance for use*



Numéro de référence
ISO 20121:2012(F)

ISO 20121:2012(F)



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2012

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Contexte de l'organisation	8
4.1 Connaissances de l'organisation et contexte	8
4.2 Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées	8
4.3 Détermination du périmètre du système de management responsable appliqué à l'activité événementielle	8
4.4 Système de management responsable appliqué à l'activité événementielle	9
4.5 Principes de développement durable, déclaration de mission et de valeurs	9
5 Leadership	9
5.1 Leadership et engagement	9
5.2 Politique	10
5.3 Rôles, responsabilités et autorités au sein de l'organisation	10
6 Planification	11
6.1 Actions face aux risques et opportunités	11
6.2 Objectifs de développement durable et plans pour les atteindre	12
7 Soutien	13
7.1 Ressources	13
7.2 Compétences	13
7.3 Sensibilisation	13
7.4 Communication	14
7.5 Informations documentées	14
8 Fonctionnement	15
8.1 Planification et maîtrise opérationnelles	15
8.2 Gestion des activités, produits ou services modifiés	16
8.3 Management de la chaîne d'approvisionnement	16
9 Évaluation des performances	16
9.1 Évaluation des performances au regard des principes de développement durable régissant les activités de l'organisation	16
9.2 Surveillance, mesure, analyse et évaluation	16
9.3 Audit interne	17
9.4 Revue de direction	18
10 Amélioration	19
10.1 Non-conformité et actions correctives	19
10.2 Amélioration continue	19
Annexe A (informative) Recommandations sur la planification et la mise en œuvre de la présente Norme internationale	20
Annexe B (informative) Management de la chaîne d'approvisionnement	38
Annexe C (informative) Évaluation	42
Bibliographie	46

ISO 20121:2012(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 20121 a été élaborée par le comité de projet ISO/PC 250, *Organisation d'événements et développement durable*.

Introduction

De par leur nature, les événements sont parfois très médiatisés, éphémères, avec des impacts sociaux, économiques et environnementaux aussi bien positifs que négatifs. La présente Norme internationale a été élaborée en vue d'aider les organisations et les individus à davantage intégrer les principes de développement durable aux activités qu'ils exercent en lien avec des événements.

La présente Norme internationale spécifie les exigences applicables à un système de management responsable appliqué à l'activité événementielle, dans le but de renforcer l'intégration des principes de développement durable à l'activité événementielle. Elle est applicable aux organisations de tous types et de toutes tailles qui contribuent à la conception et la mise en œuvre d'événements, et est adaptable à des situations géographiques, culturelles et sociales diverses. Dans le même temps, elle nécessite des organisations concernées qu'elles aient conscience des relations qu'elles entretiennent avec la société, de l'impact qu'elles ont sur celle-ci et des attentes de celle-ci en matière d'événements.

Appliquer une norme de système de management consiste, pour une organisation, à se donner pour défi d'optimiser son processus de fonctionnement et sa réflexion afin d'améliorer continuellement ses performances, tout en ayant la souplesse d'être plus créative dans l'exercice de ses activités événementielles sans pour autant se détourner des objectifs des événements. Une norme de système de management n'est ni une liste de contrôle, ni un cadre d'élaboration de rapports, ni une méthode pour évaluer les performances d'intégration des principes de développement durable à l'activité événementielle.

La présente Norme internationale est destinée à être appliquée de manière souple et elle permettra aux organisations qui ne disposent pas de protocoles formels d'intégration des principes de développement durable de se lancer dans la mise en œuvre d'un système de management responsable appliqué à l'activité événementielle. Les organisations qui disposent déjà de systèmes de management pourront, quant à elles, intégrer les exigences de la présente Norme internationale à leurs systèmes existants. À terme, toutes les organisations bénéficieront du processus d'amélioration continue.

La complexité du système et l'ampleur de la documentation et des ressources allouées seront à la mesure du périmètre défini, de la taille de l'organisation et de la nature de ses activités, produits et services, en particulier dans le cas des petites et moyennes entreprises.

Le succès du système dépend de l'engagement de tous, à tous les niveaux et toutes les fonctions de l'organisation, à commencer par la direction. En outre, un tel système de management a besoin, pour réussir, d'être flexible et intégré au sein même du processus de management des événements, c'est-à-dire en aucun cas considéré comme une simple extension. Pour une efficacité maximale, son influence doit s'étendre à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'à toutes les parties prenantes identifiées. La Figure 1 fournit un aperçu général d'un modèle de système de management intégrant le développement durable pour la présente Norme internationale.

La présente Norme internationale peut être utilisée pour prouver la conformité d'un système, comme précisé dans le domaine d'application.

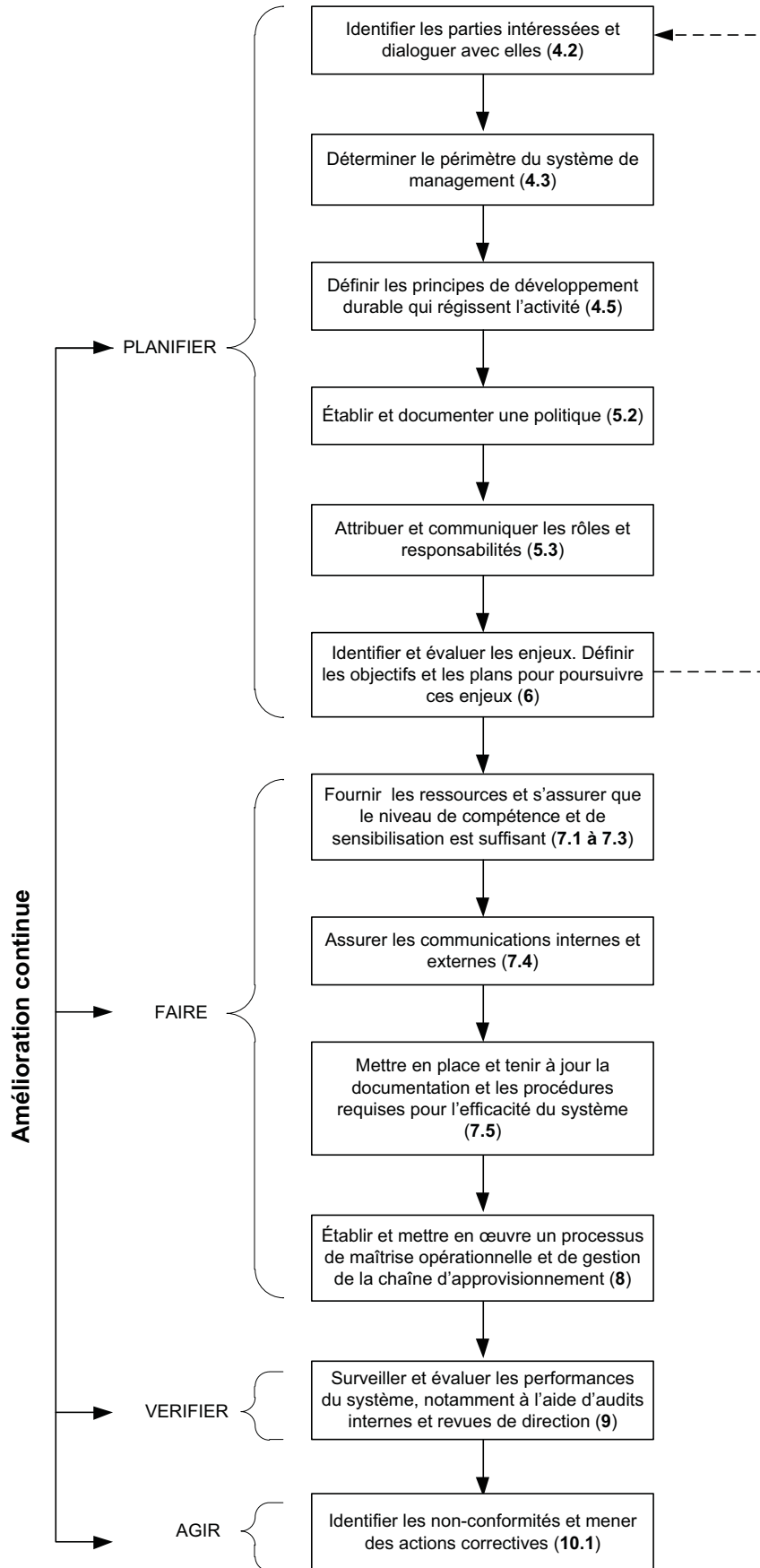


Figure 1 — Modèle de système de management intégrant le développement durable pour la présente Norme internationale

Systemes de management responsable appliqués à l'activité événementielle — Exigences et recommandations de mise en œuvre

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les exigences applicables à un système de management responsable appliqué à l'activité événementielle pour tous les types d'événements ou activités événementielles, et fournit des directives relatives à la mise en conformité à ces exigences.

La présente Norme internationale est applicable à toute organisation qui souhaite

- établir, mettre en œuvre, tenir à jour et améliorer un système de management responsable appliqué à l'activité événementielle,
- s'assurer de sa conformité à sa politique de développement durable établie,
- démontrer sa conformité volontaire à la présente Norme internationale par
 - première partie (auto-évaluation et auto-déclaration),
 - seconde partie (confirmation de la conformité par des parties ayant un intérêt à l'égard de l'organisation, comme les clients, ou par d'autres personnes agissant en leur nom), ou
 - tierce partie indépendante (par exemple un organisme de certification).

La présente Norme internationale aborde le management de l'intégration et du renforcement des principes de développement durable tout au long du cycle de management de l'événement.

Des directives et des informations complémentaires à l'appui de sa mise en œuvre sont fournies dans les annexes.

2 Références normatives

Il n'y a pas de références normatives.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

organisation

personne ou groupe de personnes ayant sa propre structure fonctionnelle avec des responsabilités, autorités et relations en vue d'atteindre ses **objectifs** (3.6)

Note 1 à l'article: Le concept d'organisation comprend mais n'est pas limité à travailleur indépendant, compagnie, société, firme, entreprise, autorité, partenariat, organisation caritative ou institution, ou une partie ou une combinaison des entités précédentes, à responsabilité limitée ou d'un autre statut, de droit public ou privé.